



donation manuel déclaré aux impots

Par **gyver**, le **25/02/2012** à **17:44**

mon père 95 ans m'a fait une donation 22000 e en 2003 ceci pour que je puisse acheter une maison car il etait mis dehors, maintenant je me pose la question dois je rapporter cette somme sachant que cela fait 9 ans c'était une sorte de loyer, pour lui en 2005 j'ai agrandi la maison payée de moitié par moi et par lui, actuellement très agé nous vivons ensemble et je m'occupe de lui j'ai de ce fait perdu mon emploi car il a la maladie de parkinson. j'ai deux frères dois je donc rapporter cette somme n'y a t il pas un moyen de faire un testatment disant que cette somme je ne la restitue pas, et, comme j'ai fait des travaux dans cette maison qui est à moi, y a t il encore une mauvaise surprise lors de son décès car j'en aurais la pleine propriété; merci pour votre réponse.